Commune de Dully Dully, le 24.08.2026

Préavis municipal N°05 du 06 octobre 2026

Demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments communaux sur la parcelle 89 à Dully

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Dully souhaite vous soumettre un projet de remplacement du système de chauffage pour le bâtiment administratif et la salle de gym situés à la route de Bursinel 29 sur la parcelle 89.

Contexte et évolution du projet

Le projet initial de chauffage à distance (CAD) incluait la réhabilitation du système de chauffage pour les parcelles 88, 89 et 242. Ce projet a été approuvé par le Conseil général en 2022, mais n'a pas été réalisé en raison du retrait de l'offre par la Romande Energie. Par la suite, un mandat a été donné à un expert pour évaluer plusieurs solutions alternatives, à savoir la géothermie, le chauffage à distance, les chaudières à pellets et les pompes à chaleur. Après étude, le système de chauffage à pellets a été retenu comme la solution la plus adéquate. Compte tenu de ces éléments, ce préavis annule et remplace le préavis 06-2022 « demande de crédit de CHF 170'000.- TTC pour la création d'un chauffage à distance (CAD) pour les immeubles situés dans la Zone d'utilité publique ZUP ».

Adaptation du projet

Contrairement à l'ancien projet, qui couvrait plusieurs parcelles, le nouveau projet ne concerne plus que la parcelle communale 89, incluant les logements de la route de Bursinel 29, le centre communal et la salle de gym. Cette solution s'inscrit pleinement dans la volonté de la Municipalité de garantir une gestion énergétique plus efficace et respectueuse de l'environnement.

Détails techniques et environnementaux

Le système de chauffage à pellets repose sur une chaudière centralisée à haute performance d'une capacité de 100 KW. Cette solution à énergie renouvelable, avec un excellent rendement, permettra une réduction significative de la consommation de CO2 par an, limitant ainsi l'empreinte carbone. La fourniture de pellets, d'origine locale, provenant des forêts gérées durablement, ainsi que la maintenance seront assurées par un prestataire, garantissant un confort optimal sans charges d'entretien supplémentaires pour la commune.

L'actuel local citerne sera réduit par la création d'un nouveau mur pour créer un nouveau local de taille adaptée pour le stockage des pellets. La chaudière à pellets sera située à l'emplacement de l'actuelle chaudière à mazout (voir le plan annexé).

Coût et financement

Les coûts d'investissement global se montent à CHF 270'000.- TTC. La solution choisie présente des avantages économiques et écologiques, réduisant la dépendance aux énergies fossiles et assurant une stabilité des coûts à long terme.

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

Démontage et travaux de maçonnerie	CHF 15'000.-
Etanchéité local	CHF 14'000.-
Installations électriques	CHF 11'000.-
Installations chauffage à pellets, cuve, isolation, coupe-feu,…	CHF 157'000.-
Travaux accessoires (menuiseries, peintures,…)	CHF 17'000.-
Honoraires architectes et ingénieurs CVC, sécurité, CECB	CHF 29'000.-
Frais secondaires (permis, taxes, assurances,…)	CHF 11'000.-
Réserve pour imprévus	CHF 16'000.-
Total travaux TTC	**CHF 270'000.-**
Subventions à déduire (estimation)	CHF –36'000.-
Total investissement (estimation +-10%) TTC	CHF 234'000.-

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans selon les règles de MCH2 pour les bâtiments. La charge d'amortissement sera de CHF 9'000.- pour une année complète.

Conclusion

La Municipalité vous invite à approuver ce projet d'assainissement du système de chauffage, qui représente une étape importante dans la transition énergétique de la commune de Dully. Ce projet contribuera à un avenir plus durable tout en garantissant un confort de vie accru pour les usagers des bâtiments concernés.

Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 05 du 06 octobre 2026, demande de crédit de CHF 270'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments communaux sur la parcelle 89,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder un crédit de CHF 270'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments communaux sur la parcelle 89 à Dully.**

- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24.08.2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic : La Secrétaire :

F. Mani V. Breda

PARCELLE N°89 - ROUTE DE BURSINEL 29 - 1238 DULLY

2602 ADMINISTRATION SALLE POLYVALENTE - REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE A MAZOUT

01_PLANS

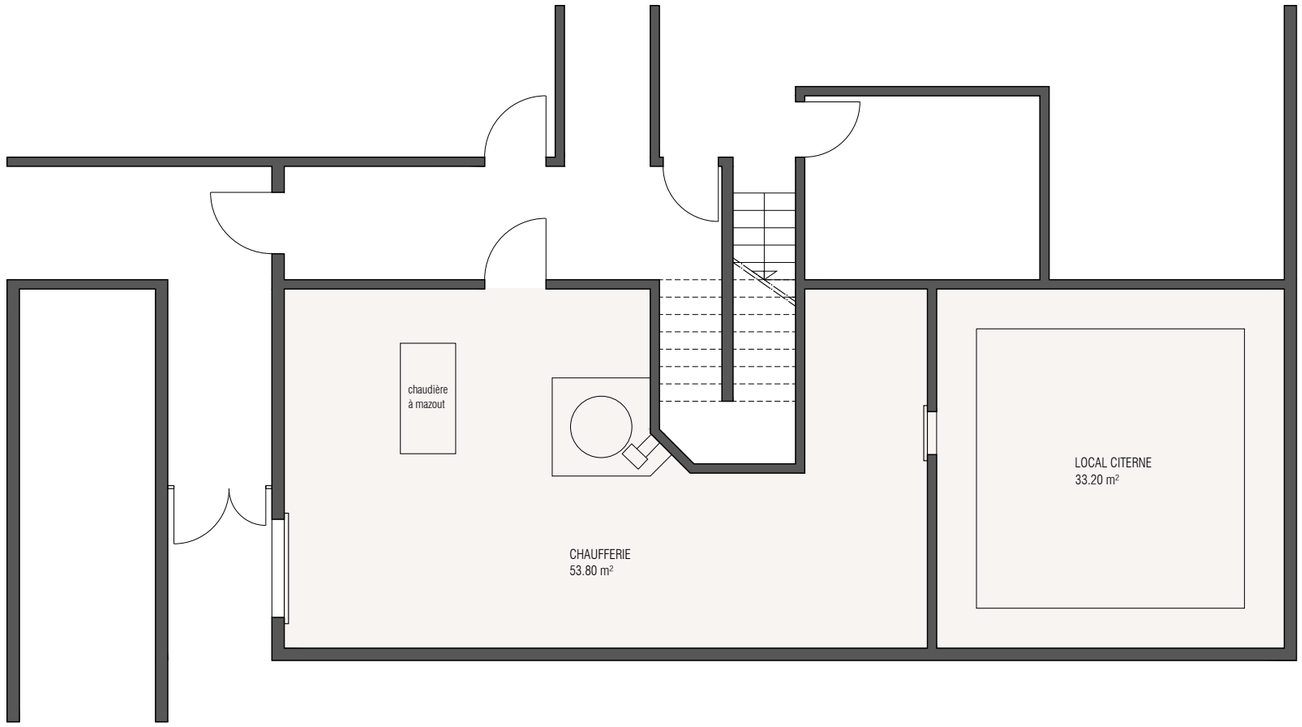
ECH: 1/100 MA, NYON LE 18 AOÛT 2026

0 2 4 6 8 10 m

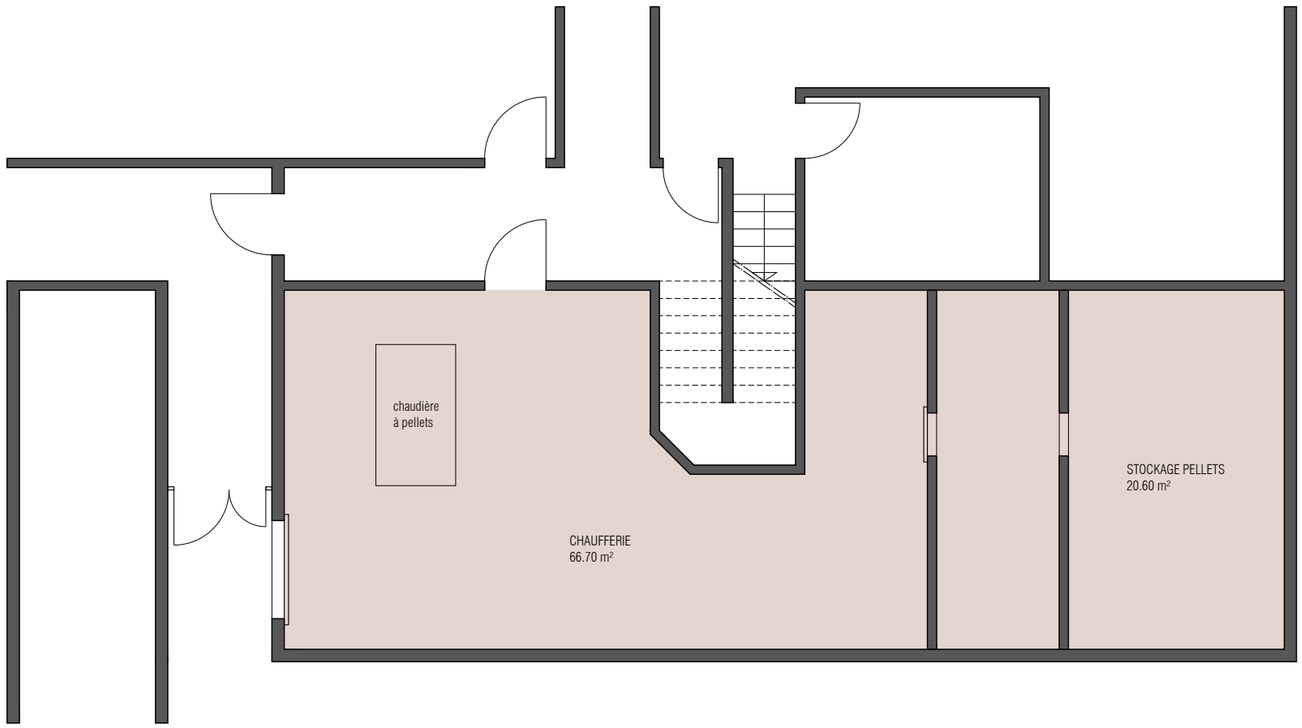
L'ARCHITECTE :

LE PROPRIETAIRE :

GN architecture
GLATZ ET NASSISI ARCHITECTES
Rue Nicole 4
1260 Nyon
T +41 22 363 19 60
info@gn-architecture.ch
www.gn-architecture.ch



ETAT EXISTANT



PROJET